## Attendus de l'épreuve 3 CAPPEI (Présentation : 10 min - Entretien : 20 min)



## 1. Définition de l'action conduite

Le candidat devra présenter une action de communication vécue lors de l'année de certification en direction d'adultes et témoignant de son rôle de personne-ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il pourra s'agir :

- d'une action individuelle en direction d'un professionnel de l'équipe éducative ou d'un partenaire, visant une meilleure prise en charge des BEP et favorisant l'autonomie du professionnel concerné.
- de la participation active à une action collective de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.
- d'une action de « formation » à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires sous l'autorité de l'IEN 1er degré, l'IA IPR, l'IEN ET et/ou l'IEN ASH.

## 2. Déroulement de la présentation

- Il sera demandé au candidat une analyse réflexive à propos d'une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.
- Le candidat devra contextualiser son action, présenter une analyse argumentée de son déroulement et dégager un bilan en termes de compétences attendues relatives à la mission de personne-ressource.
- L'entretien s'appuiera sur la présentation et comportera des éléments de questionnement plus généraux en lien avec le rôle et les missions de personne-ressource.

## 3. Les compétences attendues

- ✓ Être capable de proposer une présentation de qualité tant au niveau du support proposé que de la prestation orale.
- ✓ Savoir mener des actions pertinentes au regard des enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive.
- ✓ Être capable à mobiliser les éléments des cadres législatifs et réglementaires relatifs à la variété de ses missions.
- ✓ Connaitre des publics et des parcours de scolarisation.
- ✓ Connaitre la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive et la mise en œuvre d'une coopération effective.
- ✓ Connaitre la diversité et l'hétérogénéité des publics d'élèves à besoins éducatifs particuliers et la mise en lien avec les pratiques pédagogiques.